

**Comité syndical du 28 septembre 2023
PROCES VERBAL**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit septembre à dix-huit heures, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Cœur Entre-deux-Mers dûment convoqué, s'est réuni à Targon.

Date de convocation du Comité syndical : 22 septembre 2023.

Secrétaire de séance : Marie-France DALLA LONGA

Présents :

TITULAIRES			SUPPLEANTS		
CDC RURALES DE L'ENTRE-DEUX-MERS					
DALLA LONGA	Marie-France	×	BOUDON	Chantal	
FAVORY	Jean		SHERIFFS	Colin	
MAULUN	Frédéric	×	GUÉRIN	Éric	
TESSIER	Sylvie	×	LAPUYADE	Arlette	
CDC LES COTEAUX BORDELAIS					
AUBIN	Maryse	×	AVINEN	Marc	
JOUCREAU	Michel		BONNIER	Patrick	×
COLINET	Christophe		LHOMET	Sylvie	
GUERIN	Christine		CHAMPALOU	Karine	
DESTRUEL	Philippe		LE ROUX	Hélène	
CDC RIVES DE LA LAURENCE					
QUENNEHEN	Vincent		LA MACCHIA	Bruno	
MARTIN	José	×	YANINI	Daniel	
BORIES	Lucile		DA COSTA	Laëtitia	
FAVRE	Emmanuelle	×	KOUTCHOUK	Harrag	
COTSAS	Pierre		SEVAL	Pierre	
BAGOLLE	Céline	×	AYAYI	Sylvie	
CDC DES PORTES DE L'ENTRE-DEUX-MERS					
MONGET	Alain	×	ROUGIER	Frédéric	
CHAZALLET	Patrice	×	DARRACQ	Elizabeth	
GOEURY	Céline	×	CASTAING	Corinne	
BARRABES	Xavier	×	DELPONT	André	
FAYE	Lionel	×			
CDC DU CREONNAIS					
ZABULON	Alain	×	MONNERIE	François	
PAGÈS	Bernard	×	LAFON	Maryvonne	×
CHIRON-CHARRIER	Marie-Antoinette	×	BARTHET-BARATEIG	Romain	
BOIZARD	Alain	×	JOYEUX	Jean-Luc	

Nombre de délégués en exercice : 24 titulaires

Quorum : 13

Délégués présents (titulaires et suppléants) : 18

Délégués excusés en cours de séance : 2 (Marie Antoinette Chiron-Charrier à 19h15, Alain Zabulon à 19h35)

Délégués représentés : 2 (pouvoir de Michel Joucreau à Maryse Aubin et Christophe Colinet à Alain Monget)

Délégués représentés en cours de séance : 0

Suppléant ayant pris part au vote : Patrick Bonnier

Au Préalable, le Président

- Propose une minute de silence en mémoire à Nathalie ZEFEL.
- Accueille Lionel FAYE Président de la Cdc des Portes de l'Entre-deux-Mers, en tant que nouveau délégué titulaire.
- Accueille Francis WILSIUS, conseiller régional référent et Marie-Claude AGULLANA conseillère départementale référente pour le PETR Cœur Entre-deux-Mers.
- Félicite Bernard PAGES et Marie-France DALLA LONGA pour leur élection à la présidence et vice-présidence des séances du GAL Cœur Entre deux Mers.

Information

Présentation de la stratégie de développement économique du Cœur Entre-deux-Mers par Céline GOEURY Vice-Présidente à l'économie, Isabelle DELBURG Espace Info Entreprendre, Eric STÉPHANT, Directeur du CECOGEB.

Cf. présentation en Annexe

Céline GOEURY Vice-présidente en charge de l'économie :

La volonté d'avoir de l'ingénierie mutualisée en matière d'économie et d'accompagnement numérique pour les Cdc est bien ancrée sur le territoire et elle se poursuit dans le temps. L'aide à l'investissement pour les entreprises est une des briques de la stratégie de développement économique du Cœur Entre-deux-Mers ; c'est une action concrète.

Les ateliers en Cdc pour aider à élaborer la convention SRDEII est une autre illustration concrète. Le Pôle et le CECOGEB accompagnent les CDC des Rives de la Laurence, des Coteaux Bordelais et des Portes de l'Entre-deux-Mers dans la définition de leur convention SRDEII et apporte également un appui à la CDC du Créonnais.

Concernant le dossier d'aide à l'investissement pour les entreprises, 90 contacts sont recensés à ce jour. Un premier comité de pilotage le 25 septembre dernier a permis de revoir le règlement d'intervention. Sur ce dossier, nous avons 2 enjeux importants : l'appui à la transmission d'entreprise et l'appui numérique, et un levier : les bilans conseil et la subvention à investissement.

Un premier comité d'attribution de financement est prévu en novembre.

Les services du Pôle et du CECOGEB sont là pour aider les entreprises.

Alain MONGET :

Les 5 Cdc mobilisent sur 2 ans 250 000 euros. La Région engagera le même montant. Toutes les entreprises ne sont pas éligibles à cette aide à l'investissement, mais nos équipes regardent avec les entreprises les autres sources de financement possibles. Le bilan conseil permet un appui stratégique aux entreprises.

Procès-verbal du comité syndical du 6 juillet 2023

Délib. 24 2023

Le procès-verbal du précédent Comité syndical est soumis à approbation. Les délégués peuvent intervenir afin d'apporter des rectifications éventuelles. L'approbation ne donne pas lieu à engagement de discussion.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical vote et approuve à l'unanimité des suffrages exprimés (0 abstention) le procès-verbal de la séance du 06 juillet 2023 qui a été communiqué au préalable à l'ensemble des délégués du Comité syndical.

Election de vice-présidents : du 1er et du 5 e vice-président du PETR

Délib. 25 2023

Il est rappelé que ces derniers sont élus selon les mêmes modalités que le Président (scrutin à bulletin secret, uninominal et à la majorité absolue parmi les membres titulaires de l'assemblée délibérante).

Le Comité syndical du 03 septembre 2020 a fixé à 5 le nombre des Vice-présidents.

Rappel des Vice-présidents du PETR :
1er Vice-Président : Bernard PAGÈS (démission)
2e Vice-Président : José MARTIN
3e Vice-Présidente : Maryse AUBIN
4e Vice-Président : Frédéric MAULUN
5e Vice-Présidente : Céline GOEURY

Suite à la démission d'un Vice-président et à la modification de l'ordre d'élection de 2 Vice-présidents, l'élection suivante a lieu.

Constitution du bureau de vote :

Le Comité syndical désigne deux assesseurs : Mme Sylvie TESSIER et Mme Maryvonne LAFON.

Election du 1er Vice-Président :

Les candidatures suivantes sont enregistrées : Céline GOEURY. La candidate présente ses arguments.

Il est procédé au vote à bulletin secret, à la majorité absolue.

Le scrutin donne le résultat suivant :

- Céline GOEURY 18 voix (19 signatures, 19 bulletins, 18 votes pour, 1 vote blanc).

Election du 5e Vice-Président :

Les candidatures suivantes sont enregistrées : Marie-Antoinette CHIRON-CHARRIER. La candidate présente ses arguments.

Il est procédé au vote à bulletin secret, à la majorité absolue.

Le scrutin donne le résultat suivant :

- Marie-Antoinette CHIRON-CHARRIER 18 voix
(19 signatures, 19 bulletins, 18 votes pour, 1 vote blanc)

Vu le procès-verbal de l'élection des vice-présidents annexé à la présente délibération ;

Vu les résultats du scrutin ;

Le Comité syndical proclame :

- **Céline GOEURY**, déléguée titulaire, élue 1e vice-présidente et la déclare installée ;
- **Marie-Antoinette CHIRON-CHARRIER**, déléguée titulaire, élue 5e vice-présidente et la déclare installée.

Départ de Marie-Antoinette CHIRON-CHARRIER à 19h15.

Création au tableau des effectifs d'un poste d'adjoint administratif principal 1e classe Délib.10 2023 EDS

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment les articles L. 313-1 et L. 332-14 ;

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;

Considérant qu'en application de l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Considérant le besoin de créer un poste d'adjoint administratif principal 1^e classe à temps complet ;

Considérant que ce poste bénéficiera à un agent instructeur des autorisations d'urbanisme en cours de recrutement.

Ce point n'appelle pas de remarques.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité,

- la création au tableau des effectifs du PETR d'un poste d'adjoint administratif principal 1^e classe à temps complet, rémunéré conformément à la nomenclature statutaire des décrets susvisés ;
- ledit poste est créé à compter du 23 octobre 2023 ;
- l'inscription des crédits correspondant au budget annexe du PETR.

Validation de la candidature du PETR à l'AMI Démonstrateur territoriaux dont le chef de file est Bordeaux Métropole
Délib. 26 2023

Dans le cadre de la coopération entre le territoire du Cœur Entre-deux-Mers et Bordeaux Métropole (CoNECT), le PETR valorise le travail du Programme Alimentaire de Territoire. Bordeaux Métropole va répondre à un appel à projet intitulé « Démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires ».

Le PETR se propose d'intégrer le consortium et répondre à l'appel à projet aux cotés de Bordeaux Métropole.

Les axes de travail sont les suivants :

- foncier agricole, installation et diversification ;
- logistique de l'approvisionnement en produits locaux ;
- transformation alimentaire.

Les postes suivants sont pris en compte dans la candidature :

- 0,4 ETP : Chargée de mission Observatoire du Foncier Agricole
 - Identification foncier disponible, identification des porteurs de projets, participation aux travaux de l'axe 1
- 0,3 ETP : Chargée de mission Alimentation et PAT
 - Suivi de l'étude flux, logistique et outils de transformation en milieu rural, travail sur l'approvisionnement local des différents débouchés dont la restauration collective, participation aux travaux de l'axe 2
 - Relais technique entre le Cœur Entre-deux-Mers (le PETR, ses 5 communautés de communes) et Bordeaux Métropole pour cet AMI

Budget prévisionnel correspondant :

ETP sur 18 mois	Cofinancement prévisionnel
Foncier 1 ETP : 55 510,00€ dont 0,4 ETP pris en compte dans la candidature = 22 204,00€	Région : 11 018,00€
	Département : 22 288,00€
	AMI Démonstrateurs Territoriaux : 11 102,00€
	Autofinancement PETR (20%) : 11 102,00€
Alimentation 1 ETP : 54 000,00€ dont 0,3 ETP pris en compte dans la candidature = 16 200,00€	Département : 22 500,00€
	AMI Démonstrateurs Territoriaux : 8 100,00€
	Autofinancement PETR : 23 400,00€

Prestation étude :

- Étude des flux alimentaires et agricoles orientée sur les territoires ruraux, en complémentarité avec l'étude des flux métropolitains (voir devis).

Étude (prorata Cœur Entre-deux-Mers)	Cofinancement envisagé
3 900,00 € HT soit 4 680,00 € TTC	Aux Près des Cuisiniers - Aide Région : 1 950,00€
	AMI Démonstrateurs Territoriaux : 1 950,00€
	Autofinancement PETR : 780,00€

Récapitulatif :

Dépenses totales : 42 304,00€

Subvention demandée à l'AMI Démonstrateurs Territoriaux (50%) : 21 152,00€

Selon les résultats de la phase d'incubation, le Pôle Territorial Cœur Entre-deux-Mers pourra se positionner sur la réalisation d'un ou plusieurs projets sur les trois axes.

Ce point n'appelle pas de remarques.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité,
- d'autoriser le Président et donc le PETR à candidater aux côtés de Bordeaux Métropole à cet AMI ;
- de valider le plan de financement de l'opération citée ci-dessus ;
- d'autoriser le Président à déposer une demande de subvention pour l'opération citée ci-dessus ;
- d'autoriser le Président à signer les documents relatifs à cette opération.

Modification du RIFSEEP Délib. 27 2023 et Délib 11 2023 EDS

Vu la délibération n° 41/2017 en date du 14 décembre 2017 relative à la mise en place du RIFSEEP au sein du PETR ;
Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 28 août 2023 relatif à la modification du RIFSEEP du PETR ;

La modification concerne l'intégration des grades de technicien et Ingénieur, ainsi que la mise en place du CIA (en vert dans le projet de délibération transmis avec les documents préparatoires du comité syndical).

Les remarques sont les suivantes :

Emmanuelle FAVRE : Quels sont les critères d'attribution du CIA ?

Ils sont prévus à l'art. 3 du projet de délibération transmis, à savoir :

- Capacité d'expertise pour la mise en place d'une nouvelle mission/service
- Capacité d'adaptation aux exigences du poste (surcroît d'activité, problèmes rencontrés...)

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité,
- d'approuver la modification du RIFSEEP du PETR.

Départ de Alain ZABULON à 19h35.

Ajustement de la demande de subvention 2023 au Département pour le Programme Alimentaire de Territoire – foncier agricole Délib. 28 2023

Il s'agit d'un ajustement financier de la délibération 04 2023 prise par le PETR.

Rappel : le Conseil départemental soutient la mise en œuvre des actions portées par les Projets Alimentaires Territoriaux labellisés (PAT). Les actions doivent être en lien avec les stratégies de résilience alimentaire.

Dépenses	Montant
Frais salariaux Chargée de mission Foncier Agricole	37 006,80 €
Frais de déplacement Chargée de mission Foncier Agricole	500,00 €
Logiciel Adobe Illustrator	450,00 €
Création d'outils de communication	125,00 €
Total	38 081,80 €

Financement	Montant
Aide demandée Département (avec taux avec 25% max)	9 520,45 €
Aide Région (contrat de cohésion)	7 345,49 €
Autofinancement	21 215,86 €
Total	38 081,80 €

Céline GOEURY, Conseillère Départementale, ne prend pas part aux votes.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à la majorité des suffrages exprimés (un Délégué titulaire ne prend pas part aux votes),

- d'autoriser le Président à déposer une demande de subvention pour l'opération citée ci-dessus ;
- de valider le plan de financement de l'opération citée ci-dessus ;
- d'autoriser le Président à signer les documents relatifs à cette opération.

Mise en place d'un cadastre solaire mutualisé **Délib. 29 2023**

Les 5 Communauté de communes sont engagées dans le Contrat d'Objectifs Territorial (COT) de l'ADEME, piloté et animé par le Pôle Territorial.

L'objectif du COT est de permettre l'accélération de la transition écologique sur le Cœur Entre-deux-Mers **et d'apporter, dès cette première année, un soutien financier à des projets mutualisés.**

Au vu des ambitions affichées par les Communautés de Communes dans leurs PCAET respectifs en matière de développement des énergies solaires, la mise en place d'un **cadastre solaire** a été identifiée comme un outil particulièrement pertinent pour le territoire.

Le cadastre solaire permet à chaque habitant d'un territoire de pouvoir visualiser son logement et d'estimer le potentiel solaire de sa toiture, de faire des simulations photovoltaïques et d'identifier la meilleure rentabilité d'un tel projet. Enfin, l'outil met en relation les porteurs de projets avec des acteurs spécialisés de la filière photovoltaïque.

Sur le territoire, les Communautés de Communes Les Rives de la Laurence et Rurales de l'Entre-deux-Mers disposent déjà d'un cadastre solaire opérationnel.

Il s'agira donc de créer un cadastre solaire complet pour les Communautés de Communes des Coteaux Bordelais, des Portes de l'Entre-deux-Mers et du Créonnais et de mettre à jour celui des Rives de la Laurence.

La mutualisation d'un cadastre solaire permettra de réduire de manière significative les coûts d'investissement et de licence annuelle.

Coût investissement :

Coût d'un Cadastre solaire pour 1 Communauté de communes (Créonnais, Portes, Coteaux) sans la mutualisation	Coût d'un Cadastre solaire pour 1 Communauté de communes (Créonnais, Portes, Coteaux) avec la mutualisation
24 840 € TTC	6 000 € TTC

Rénovation complète du cadastre solaire de la Cdc Les Rives de Laurence sans la mutualisation reste à charge de la Cdc	Rénovation complète du cadastre solaire de la Cdc Les Rives de Laurence avec la mutualisation reste à charge de la Cdc
21 840 € TTC	11 040 € TTC

Coût licence annuelle :

Coût de la licence annuelle pour 1 Communauté de communes sans la mutualisation	Coût de la licence annuelle pour 1 Communauté de communes avec la mutualisation
2 040 € TTC	905 € TTC

Un courrier d'engagement a été demandé à ces 4 communautés de communes.

Le budget prévisionnel global sera le suivant :

Investissement :

	Dépenses TTC		Recettes TTC
Cadastre solaire mutualisé	34 920 €	Fonds ADEME portés par le Pôle (dont 1 100 € cadastre Cdc Rives de la Laurence)	11 100 €
		Cdc des Portes de l'E2M	6 000 €
		Cdc du Créonnais	6 000 €
		Cdc Les Coteaux Bordelais	6 000 €
		PETR (FCTVA)	5 820 €
	34 920 €		34 920 €

Fonctionnement année 1 :

	Dépenses TTC		Recettes TTC
Licences mutualisées	2 940 €	Cdc des Portes de l'E2M	905 €
		Cdc du Créonnais	905 €
		Cdc Les Coteaux Bordelais	905 €
		Fonds ADEME portés par le Pôle	225 €
	2 940 €		2 940 €

Fonctionnement années suivantes - coût par an :

	Dépenses TTC		Recettes TTC
Licences mutualisées	2 940 €	Cdc des Portes de l'E2M	905 €
		Cdc du Créonnais	905 €
		Cdc Les Coteaux Bordelais	905 €
		Cdc Les Rives de la Laurence	225 €
	2 940 €		2 940 €

Les remarques sont les suivantes :

Céline BAGOLLE remercie le travail de Jean MERGNAT.

Emmanuelle FAVRE va regarder le devis pour la Cdc les Rives de la Laurence et étudier s'ils prennent toutes les options du devis.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité,

- de valider le plan de financement de l'opération citée ci-dessus ;
- d'autoriser le Président à déposer une demande de subvention pour l'opération citée ci-dessus ;
- d'autoriser le Président à signer les documents relatifs à cette opération.

Espace Droit des Sols : tarification pour les actes Délib. 12 2023 EDS

Considérant la convention d'adhésion au service EDS (délibération 15 2015)

Suite à quelques demandes de communes adhérentes, il est proposé d'élargir l'offre de service aux actes ci-dessous dans le cadre d'un avenant à la convention d'adhésion :

	Coût par acte
Autorisation de Travaux ERP	50 euros
Permis de diviser	50 euros

Les remarques sont les suivantes :

Bernard PAGES : que concerne le permis de diviser ?

Alain BOIZARD : quel est le contenu d'AT ERP ?

Frédéric MAULUN répond à ces 2 questions et indique que c'est une demande faite par certaines communes.

Xavier BARRABES indique qu'il serait peut-être important de proposer un service juridique dédié. Un avocat spécialisé fait des forfaits pour des Cdc. Il précise que les communes n'ont pas les compétences en interne. Il leur serait utile que ce service soit mutualisé.

Bernard PAGES : certains services juridiques utilisent l'intelligence artificielle.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité,

- d'acter les tarifs présentés dans le tableau ci-dessus ;
- d'autoriser le Président à signer cet avenant ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Décision modificative Budget principal – sous réalisation subvention Conseil Régional Délib. 30 2023

La subvention du Conseil Régional a été moins élevée que prévue par la convention, d'où la régularisation. Considérant les besoins suivants :

Section de fonctionnement :

Augmentation de crédits		Augmentation de crédits	
65 - 65888 Autres charges de gestion courante	1 214,72 €	74 - 7472 Conseil régional	1 214,72 €
Total	1 214,72 €	Total	1 214,72 €

Ce point n'appelle pas de remarque.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité,

- de valider cette décision modificative ;
- d'effectuer les virements de crédits nécessaires.

Décisions du Président

Budget annexe - Ajustement Assurance du personnel

Section de fonctionnement :

Diminution de crédits		Augmentation de crédits	
012 - 64 - 6453 Cotisation pour assurance du personnel	1 000,00	011 - 61 - 6161 Assurances multirisques	1 000,00
Total	1 000,00	Total	1 000,00

Budget annexe - Ajustement intérêts ligne de trésorerie

Section de fonctionnement :

Diminution de crédits		Augmentation de crédits	
011 - 61 - 6184 Versement à des organismes de formation	500,00	66 - 6613 Intérêts des comptes courants et de dépôts (ligne de trésorerie)	500,00
Total	500,00	Total	500,00

Budget principal - Ajustement Amortissements

Section d'investissement :

Diminution de crédits		Augmentation de crédits	
28 - 28051 Concessions et droits similaires, licences	300,00	28 - 281848 Autres matériels de bureau et mobilier	300,00
Total	300,00	Total	300,00

Actualités

Charte de la transmission d'entreprises.



Cette feuille de route se compose de 4 axes stratégiques.

1. **L'anticipation comme enjeu majeur (sourcing)** : améliorer les connaissances
2. **La mobilisation et le pilotage des acteurs** : impulser la création d'un « collectif des acteurs de la Transmission » et faire du « Mois de la Transmission en Nouvelle-Aquitaine » un événement incontournable et fédérateur.
3. **Le soutien aux transmissions et reprises à impacts** (territorial et de développement) en intégrant une prise en compte des enjeux environnementaux et sociétaux.
4. **Les outils financiers pour favoriser la transmission – reprise** : mobilisation des prêts d'honneur, des garanties/cautions, les partenariats bancaires, les fonds d'investissements régionaux...

Article V. Les engagements des membres du collectif

S'engager à signer une charte pour participer à la vie du collectif à titre gracieux ;

S'engager à participer aux deux ou trois rendez-vous annuels du collectif – travaux – manifestations ;

S'engager à contribuer aux 4 missions du collectif et à la promotion de la Transmission reprise d'entreprise.

Article VI. Durée de l'engagement

La signature de la charte est conclue pour une durée de 3 ans (2023 – 2025). Toutefois, chaque membre peut à tout moment se retirer du partenariat par la réalisation d'un courrier simple avec accusé de réception adressé à la région Nouvelle-Aquitaine.



Le PETR va signer cette charte

pour le compte du Cœur Entre-deux-Mers.

Alain MONGET : Cet enjeu est intégré dans notre dispositif d'aide à l'investissement des entreprises. Nous proposons que le Pôle signe cette charte pour le Cœur Entre-deux-Mers.

Bernard PAGES : On peut profiter du mois de novembre pour mettre en place des actions.

Contrat région 2023-2025

L'état d'avancement du contrat Région - Coeur Entre-deux-Mers



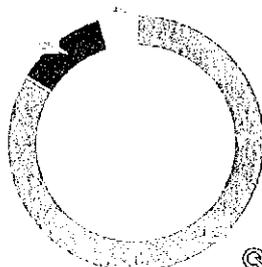
12 projets du contrat ont été voté (CP 02/10/2023 inclus)
pour un montant d'aide Région 1 316 891€



Ex de projets accompagnés

- ACP (bilans conseils, enveloppe investissement productif des TPE, actions collectives) : 318 404 €
- Halle de marché de St Sulpice : 100 000 €
- Commerces à Baurech : 85 632 €
- Epicene Sauveterre : 40 581 €
- MSP Blasimon : 30 365 €
- Réhabilitation énergétique de logements à Haux : 14 000 €

Répartition des dossiers votés
selon les axes du contrat



Le Contrat de Coopération Territoriale Région - Coeur Entre-deux-Mers est financé par :

63 % par la Région

Point d'avancement du Contrat d'Objectifs Territorial avec l'ADEME

Etats des lieux Climat Air Énergie des 5 CdC, où en sommes nous ?

Ateliers de relecture en cours



1 septembre matin	27 juillet matin	2 août journée	29 août journée	6 septembre matin
5 septembre AM	3 août matin	7 septembre matin	4 octobre journée	8 septembre matin
13 septembre matin	1 septembre AM	26 septembre AM	11 octobre journée	26 septembre matin
22 septembre AM	7 septembre AM	5 octobre matin	/	27 septembre matin
9 octobre AM	27 septembre AM	6 octobre AM	/	5 octobre AM
13 octobre matin	4 octobre matin	12 octobre journée	/	19 octobre matin
/	13 octobre AM	/	/	20 octobre matin
/	19 octobre AM	/	/	/



39/61

Avancée de l'état des lieux

COMMUNE	DOMAINE 1	DOMAINE 2	DOMAINE 3	DOMAINE 4	DOMAINE 5	DOMAINE 6
101	201	211	201	211	211	211
102	202	212	202	212	212	212
103	203	213	203	213	213	213
104	204	214	204	214	214	214
105	205	215	205	215	215	215
106	206	216	206	216	216	216
107	207	217	207	217	217	217
108	208	218	208	218	218	218
109	209	219	209	219	219	219
110	210	220	210	220	220	220

20/61

Avancée de l'état des lieux

COMMUNE	DOMAINE 1	DOMAINE 2	DOMAINE 3	DOMAINE 4	DOMAINE 5	DOMAINE 6
201	211	201	211	211	211	211
202	212	202	212	212	212	212
203	213	203	213	213	213	213
204	214	204	214	214	214	214
205	215	205	215	215	215	215
206	216	206	216	216	216	216
207	217	207	217	217	217	217
208	218	208	218	218	218	218
209	219	209	219	219	219	219
210	220	210	220	220	220	220

11/61

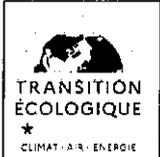
Avancée de l'état des lieux

COMMUNE	DOMAINE 1	DOMAINE 2	DOMAINE 3	DOMAINE 4	DOMAINE 5	DOMAINE 6
301	311	301	311	311	311	311
302	312	302	312	312	312	312
303	313	303	313	313	313	313
304	314	304	314	314	314	314
305	315	305	315	315	315	315
306	316	306	316	316	316	316
307	317	307	317	317	317	317
308	318	308	318	318	318	318
309	319	309	319	319	319	319
310	320	310	320	320	320	320

30/61

Avancée de l'état des lieux

COMMUNE	DOMAINE 1	DOMAINE 2	DOMAINE 3	DOMAINE 4	DOMAINE 5	DOMAINE 6
401	411	401	411	411	411	411
402	412	402	412	412	412	412
403	413	403	413	413	413	413
404	414	404	414	414	414	414
405	415	405	415	415	415	415
406	416	406	416	416	416	416
407	417	407	417	417	417	417
408	418	408	418	418	418	418
409	419	409	419	419	419	419
410	420	410	420	420	420	420



TRANSITION ÉCOLOGIQUE
CLIMAT - AIR - ÉNERGIE

27/61

Avancée de l'état des lieux

COMMUNE	DOMAINE 1	DOMAINE 2	DOMAINE 3	DOMAINE 4	DOMAINE 5	DOMAINE 6
501	511	501	511	511	511	511
502	512	502	512	512	512	512
503	513	503	513	513	513	513
504	514	504	514	514	514	514
505	515	505	515	515	515	515
506	516	506	516	516	516	516
507	517	507	517	517	517	517
508	518	508	518	518	518	518
509	519	509	519	519	519	519
510	520	510	520	520	520	520

Cadastre solaire pour l'ensemble du territoire

Envoi d'un courrier d'engagement





Conseil communautaire le 5 octobre



Réponse positive



Réponse positive

<i>Investissement</i>		76 % d'économie
Coût d'un Cadastre solaire pour 1 Communauté de communes (Cérésais, Portes, Coteaux) <u>sans la mutualisation</u>	Coût d'un Cadastre solaire pour 1 Communauté de communes (Cérésais, Portes, Coteaux) <u>avec la mutualisation et l'aide du COT</u>	
24 810 € TTC	6000 € TTC	

<i>Fonctionnement</i>		56 % d'économie
Coût de la licence annuelle pour 1 Communauté de communes <u>sans la mutualisation</u>	Coût de la licence annuelle pour 1 Communauté de communes <u>avec la mutualisation</u>	
2 040 € TTC	905 € TTC	

Thermographie aérienne pour l'ensemble du territoire



Image de thermographie aérienne

Budget prévisionnel en cours
Courrier d'engagement à venir

Mutualisation de la thermographie aérienne pour les 5 CdC permet de réduire les coûts

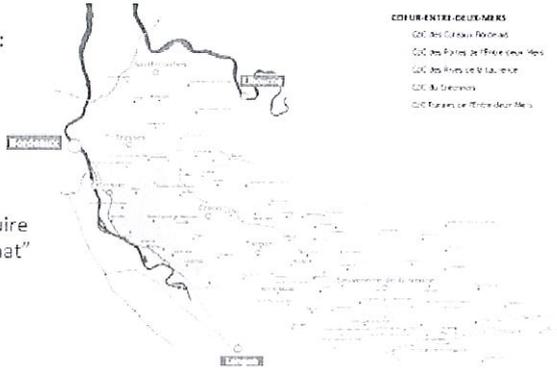
+

Recherche de subventions : LEADER (75 000€) - Région (25 000 €) (en attente de confirmation) - COT (10 000€)

Pour le grand public :



"12 actions pour réduire son impact sur le climat"



COUVERTURE DEUX MERS

- CC des Côtes d'Armor
- CC des Côtes de l'Armor
- CC des Côtes de l'Armor
- CC du Cotentin
- CC des Côtes de l'Armor

Pour les élus :



Série de 3 conférences pour élus uniquement à la rentrée 2024 :

- 1/ Changement climatique et conséquences
- 2/ Lien entre énergie, gaz à effet de serre et climat
- 3/ Adaptation et résilience de nos territoires



6

Prochain Comité syndical le 30 novembre

**Conférence des Maires
le 7 décembre à la Coupole, St Loubès. (16h- 20h30)**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.

Le Président,

La Secrétaire de séance,

Alain MONGET

Marie-France DALLA LONGA

